

# Fiche de sécurité et d'utilisation produit

## SustaPEEK CM CT200

### 1. Société

Nom/Adresse	<b>Röchling Industrial Lahnstein SE &amp; Co. KG</b> Sustaplast-Str. 1 • 56112 Lahnstein/Germany (DE) • Tel. +49 2621 693-0 info.lahnstein@roechling.com • www.roechling.com/industrial/lahnstein
-------------	---

### 2. Détails produit

Produit / article	Technical semi-finished product or machined part
Abréviations	PEEK
Type de matériel	Thermoplastique
Composants principaux	
Composants sujet à étiquetage	aucun
Classification selon le REACH	article
Notes	-

### 3. Caractéristiques Produit

Etat	• solide
Couleur	green
Odeur	• nearly odourless
Densité	1,43
Portée métrique	330
Température de transition vitreuse	-
Thermal decomposition	-
Point flash	-
Température d'inflammation	-



## 3. Caractéristiques Produit

Notes

-

## 4. Avertissements / Danger

Risques particuliers pour l'homme et l'environnement

-

Notes

-

## 5. Manipulation et Stockage

Manipulation

-

Stockage

- Horizontallement
- sec
- A protéger des influences climatiques

Mesures de sécurité

-

Durée de vie

-

Notes

-

## 6. Transport

Transport

- Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport

Manipulation du produit fini

-

Notes

-

## 7. Mesures contre les incendies

Agents d'extinction appropriés

- Eau
- Mousse
- CO<sub>2</sub>

Potentiels produits à combustion

-

Equipement de protection nécessaire

-

Notes

-



**8. Elimination**

Recyclabilité	vérifier la possibilité de recyclage
Catalogue des déchets EC	Selon le catalogue européen du déchet ( AEK) le produit n'est pas classifié comme dangereux
Elimination des déchets	Can be recycled and/or has to be conveyed to a suitable dump or a suitable combustion plant.
Code des déchets EC	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 01 05 Copeaux plastiques</li><li>• 07 02 13 Déchet plastique</li></ul>
Notes	-

**9. Marquage et lignes directrices**

Marquage selon les directives UE	Non soumis à étiquetage
Notes	-

**10. Information sur REACh**

Information about REACh	Selon la directive UE 1907/2006/EC (REACh ), Article 3,no.3 nos produits sont clairement définis comme articles, exemptent la reglementation EU sur les produits chimiques no.1907/2006(REACh), qui est entrée en vigueur le 1er Juin 2007 prescrit les fiches signalétiques uniquement pour les matières dangereuses et les préparations. Selon le REACh, nous sommes fabricant d'articles et par conséquent, il n'est pas nécessaire de publier des fiches de sécurité.
-------------------------	---

**11. Autres informations**

Autres informations	-
---------------------	---

